

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 21 août 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Est absent à cette séance :

Siège #4 - BENOIT JALBERT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque. Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-08-159

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 9 juillet 2018

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des comptes

5.2 - Demande de la CDEL

5.3 - Embauche pour l'entretien ménager

5.4 - Mandat à André Lemieux, arpenteur

5.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 357 sur la gestion contractuelle

5.6 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 358 Code d'éthique et de déontologie des employés

6 - SECURITE PUBLIQUE

7 - TRANSPORT

7.1 - Octroi contrat pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Île (segment 21)

7.2 - Demande de municipalisation pour le chemin du Sault-Rouge (partie privée)

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Problématique de gestion des eaux usées de la Ville de Thetford Mines

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

- 8.2 - Remplacement d'un débitmètre et d'un transmetteur de pression
- 9 - SANTE ET BIEN-ETRE
 - 9.1 - Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Lyster
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 - Bonification du salaire des surveillants
 - 10.2 - Demande de commandite du Tour paramédic
- 11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT
- 12 - CORRESPONDANCE
 - 12.1 - Bordereau de correspondances
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Souper-bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable
 - 14.2 - Contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

- 2018-08-160 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

- 2018-08-161 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4.1 - Séance ordinaire du 9 juillet 2018

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

- 2018-08-162 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 14409 à 14448 :	79 531.32 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	339 021.71 \$
Grand total des paiements :	418 553.03 \$

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



ADOPTÉE

2018-08-163 5.2 - Demande de la CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1er janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la Loi sur les compagnies, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster appropriée, à même son fonds général, une somme de 13 500\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte CDEL (02 62100 959).

ADOPTÉE

2018-08-164 5.3 - Embauche pour l'entretien ménager

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Annie Isabelle pour effectuer l'entretien ménager au bureau municipal et à la bibliothèque.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

2018-08-165 5.4 - Mandat à André Lemieux, arpenteur

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal mandate André Lemieux arpenteur pour faire le cadastre, le certificat de localisation et le piquetage du terrain résidentiel situé au 2135 rue Doucet au coût de 2 090\$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 357 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Pierre-Yves Pettigrew Blanchet donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 357 sur la gestion contractuelle sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. Le projet de règlement est déposé.

2018-08-166

5.6 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 358 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 358 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. Le projet de règlement est présenté et déposé.

6 - SECURITE PUBLIQUE

7 - TRANSPORT

2018-08-167

7.1 - Octroi contrat pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Île (segment 21)

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réfection partielle de la chaussée Chemin de la Grosse-Île ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 6 juillet 2018 à 10 h :

SOUSSIONNAIRES	Montant total (taxes incluses)
Sintra inc.	997 126.09\$
E.M.P. inc.	699 427.06\$
Dilicontracto inc.	1 012 690.20\$
Excavation Marchand et fils inc.	1 121 965.72\$
Excavation Tourigny inc.	913 986.75\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire, soit E.M.P. inc, au montant de 699 427.06\$ taxes incluses.

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

QUE les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 353 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 mai 2018.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



2018-08-168 7.2 - Demande de municipalisation pour le chemin du Sault-Rouge (partie privée)

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de convoquer, par le biais d'une lettre personnalisée, tous les contribuables intéressés (5) par la demande de municipalisation à une rencontre qui se tiendra le 24 septembre 2018 à 19 h au bureau municipal.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2018-08-169 8.1 - Problématique de gestion des eaux usées de la Ville de Thetford Mines

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), dans ses démarches pour appuyer la Ville de Thetford Mines, dans sa recherche de financement, pour accélérer la mise en œuvre de son plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, le tout étant plus amplement détaillé dans la résolution numéro CA-30052018-12 de GROBEC, adoptée le 30 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-08-170 8.2 - Remplacement d'un débitmètre et d'un transmetteur de pression

ATTENDU que la foudre a endommagé le 9 août dernier des équipements à la station des puits d'eau potable et que ces équipements doivent être remplacés ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission SB1808008 de CWA Mécanique de procédé pour le remplacement du débitmètre et du transmetteur de pression au montant de 4 000\$ plus les frais de main-d'œuvre, de transport et les taxes.

ADOPTÉE

9 - SANTE ET BIEN-ETRE

2018-08-171 9.1 - Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2018 révisé de l'OMH de Lyster daté du 25 juillet 2018 et indiquant une contribution de la municipalité de 6 325\$.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS ET CULTURE

2018-08-172 10.1 - Bonification du salaire des surveillants

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU QU'il y a une problématique récurrente à chaque année pour le recrutement des surveillants pour le Centre des loisirs pour la période hivernale ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite bonifier le salaire des surveillants qui auront à travailler les fins de semaine et durant les congés des Fêtes afin d'inciter les personnes à soumettre leur candidature ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 221-10-2017 et la remplace par celle-ci.

QUE le conseil municipal approuve que les surveillants du Centre des loisirs qui travailleront les fins de semaine durant la saison hivernale, soit de mi-octobre à la fin mars, reçoivent un salaire de 18.00\$/l'heure et que, s'il y a lieu, ceux qui travailleront lors de réservations durant la période des Fêtes soit pour le 24 décembre de soir, le 25 décembre de jour et de soir, le 31 décembre de soir et le 1^{er} janvier de jour et de soir, recevront un salaire de 24.00\$/l'heure.

ADOPTÉE

2018-08-173 10.2 - Demande de commandite du Tour paramédic

ATTENDU la demande de Tour paramédic afin que la municipalité commandite le coût de location de la Salle des Chevaliers de Colomb pour leur dîner du 14 septembre prochain ;

SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal refuse d'accéder à la demande.

ADOPTÉE

11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Bordereau de correspondances

Bordereau de correspondances de la séance de 21 août 2018. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Lettre de remerciements de l'Unité Domrémy de Plessisville datée du 2 juillet 2018, pour le don de 100\$ reçu.
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 11 juillet 2018 informant la municipalité que le ministère est d'accord avec son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- Lettre Ministère des Transports datée du 12 juillet 2018 informant la municipalité qu'une aide financière maximale de 25 000\$ est accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, suite à la recommandation du député Éric Lefebvre.
- Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 13 juillet 2018 informant la municipalité que le projet d'aménagement de jeux d'eau n'a pas été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

14 - VARIA

2018-08-174 14.1 - Souper-bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets à 100\$ chacun pour le souper bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD qui aura lieu le 5 septembre 2018. La somme totale de 200\$ sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-08-175 14.2 - Contribution à la «Journée internationale des personnes âgées»

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le paiement de 50\$ à la Table des aînés de la MRC de l'Érable pour l'organisation de la «Journée internationale des personnes âgées». La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-08-176 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 21 août 2018.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière